

Date de la convocation	4 février 2025
Membres en exercice	181
Présents	73
Représentés	41

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

n°D20250213 – 05g

Objet : Participation aux frais de branchement (PFB) – Participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC) Tarification 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant qu’une augmentation globale des tarifs de Réseau31 et notamment de la participation au frais de branchement et de la participation pour le financement de l’assainissement collectif est nécessaire ;

Considérant que ces tarifs ont fait l’objet d’une concertation lors du DOB et en Bureau Syndical et ont reçu un avis favorable des commissions territoriales ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de fixer les tarifs PFB-PFAC et assimilés domestiques au 1^{er} mars 2025 ;

Article 2 : que les tarifs des autres collectivités adhérentes restent en vigueur jusqu’aux modifications prévues lors des prochains Conseils syndicaux.

Résultat du vote	Pour	114	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe(s) : Grille tarifaire PFB-PFAC-assimilés domestiques



PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

détails des ASSIMILES DOMESTIQUES

TARIFS 2025

participation par unité

CATEGORIE / SOUS-CATEGORIE	DESIGNATION	UNITE	NBRE EQUIVALENT HAB PAR UNITE	RACCORDEMENT A LA DEMANDE DU PETITIONNAIRE	RACCORDEMENT A LA DEMANDE DE RESEAU 31 (opération globale: extension réseau + renouvel. réseau générant économie d'échelle)	PLAFOND
Commerce de détail	commerce de détail, tous secteurs avec surface de vente inférieure à 500m ²	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
<i>Activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages</i>	commerce de détail à dominante alimentaire avec surface de vente supérieure ou égale à 500m ² et inférieure ou égale à 2000m ²	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €
	autre commerce de détail avec surface de vente supérieure ou égale à 500m ² et inférieure à 2000m ²	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	14 100,00 €
	centre commercial	par employé	0,75	880,00 €	220,00 €	176 100,00 €
Services de soins d'hygiène et de propreté	activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec des vêtements, coiffure, établissement de bains-douches	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €
Hébergement	hôtellerie, résidences de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours	par chambre	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €
<i>Activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs, centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitentiers</i>	camping et caravanage	par emplacement	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €
	centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou longs séjours	par lit	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €
	centres pénitentiers	par cellule	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €
Administrations	sièges sociaux	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
<i>Activités de siège social, administration, services au public ou aux industries pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement des besoins visés à l'article R213-48-1 du code de l'environnement</i>	activités administratives et financières de commerce de gros, de poste, de courrier, de services financiers, d'assurance, de caisses de retraite, de services juridiques, comptables, d'activité immobilières	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
	services au public ou aux industries comme les activités d'architecture, ingénierie, contrôles, analyses techniques, publicité, études de marché, fournitures, contrats de location, bail, service dans le domaine de l'emploi, agences de voyage services de réservation	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
Restauration	activités de restauration, restaurants traditionnels, self service, établissements proposant des plats à emporter	par couvert	0,5	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €
Services sociaux	Services d'action sociale, administration publique et de sécurité sociale, activité administrative d'organisation associative et d'organisation ou d'organismes extra-territoriaux	par employé	0,25	290,00 €	75,00 €	5 300,00 €
Enseignement	sans hébergement ni restauration	par élève	0,3	350,00 €	90,00 €	5 300,00 €
<i>Activités d'enseignement</i>	avec restauration (1/2 pension)	par élève	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
	avec hébergement (pensionnat)	par élève	1	1 170,00 €	290,00 €	5 300,00 €
Services de santé	activités pour la santé humaine à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine et chirurgie	par employé	0,25	290,00 €	75,00 €	5 300,00 €
Culture	Activités de service en matière de culture divertissement y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	par personne autorisée	0,05	60,00 €	16,00 €	5 300,00 €
Sport	Activités sportives, récréatives et de loisirs	par personne autorisée	0,05	60,00 €	16,00 €	5 300,00 €
Jeux	Activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard	par personne autorisée	0,1	120,00 €	30,00 €	9 400,00 €
Médias	Activités d'édition à l'exclusion de la réalisation des supports, activités de production de films cinématographiques, de vidéos et de programme de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de production et de diffusion de radio et de télévision, de télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherche de données, programmation et conseil en informatique et autres services professionnels et techniques de nature informatique	par personne autorisée	0,05	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €

PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS 2025

CATEGORIE	UNITE	RACCORDEMENT A LA DEMANDE DU PETITIONNAIRE	RACCORDEMENT A LA DEMANDE DE RESEAU 31 (opération globale: extension réseau + renouvel. réseau générant économie d'échelle)
1- Participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC			
Habitation ancienne			
1.1.1 Tout type de logement ancien	Par logement	3 090,00 €	1 140,00 €
1.1.2 Tout type d'habitation ancienne	Par habitation	3 090,00 €	1 140,00 €
Habitation neuve			
1.2.1 Logement neuf T1 <i>Habitation individuelle neuve composée de 1 pièce principale</i>	Par logement	1 960,00 €	1 140,00 €
1.2.2 Logement neuf T2 <i>Habitation individuelle neuve composée de 2 pièces principales</i>	Par logement	2 990,00 €	1 140,00 €
1.2.3 Logement neuf T3 <i>Habitation individuelle neuve composée de 3 pièces principales</i>	Par logement	4 330,00 €	1 140,00 €
1.2.4 Logement neuf T4 <i>Habitation individuelle neuve composée de 4 pièces principales</i>	Par logement	5 460,00 €	1 140,00 €
1.2.5 Logement neuf T5 <i>Habitation individuelle neuve composée de 5 pièces principales</i>	Par logement	6 600,00 €	1 140,00 €
1.3 Extension d'habitation générant des eaux usées supplémentaires	Par pièce supplémentaire	1 960,00 €	- €
2- Participation aux frais de branchement PFB (en déduction de la PFAC dans les conditions prévues par le règlement)			
Habitation individuelle			
2.1.1 Immeuble d'habitation individuel	Forfait par branchement initial	3 090,00 €	1 140,00 €
2.1.2	Forfait par branchement suppl.	3 090,00 €	3 090,00 €
Habitation collective			
2.2.1 Ensemble immobilier de 3 logements au plus	Forfait par branchement	3 400,00 €	1 140,00 €
2.2.2 Ensemble immobilier de 4 à 10 logements inclus	Forfait par branchement	4 540,00 €	1 140,00 €
2.2.3 Ensemble immobilier de 11 logements et au-delà	Forfait par branchement	5 670,00 €	1 140,00 €
2.2.4 Habitation collective	Forfait par branchement suppl.	3 090,00 €	3 090,00 €
2.3.1 Lotissement	Forfait pour le branchement général	au réel +10%	au réel +10%
2.3.2 Assimilés domestiques (n'ont pas obligation de se raccorder)	Forfait par branchement	au réel +10%	1 140,00 €
2.3.3 Viabilisation (type des eaux rejetées inconnu)	Forfait par branchement	au réel +10%	1 140,00 €